

Le scarabée japonais : la vigilance est de mise

Pourquoi une obligation de lutter ?

Sans danger pour la santé, le scarabée japonais est un insecte ravageur invasif (dit « de quarantaine ») particulièrement problématique. Il cause des dégâts considérables sur les cultures, les jardins, les arbres, et la végétation en général.

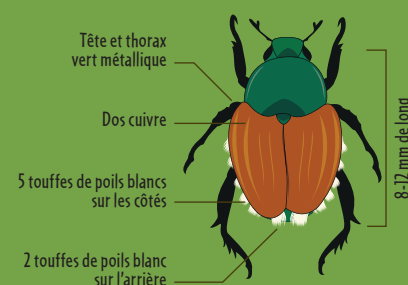
Suis-je concerné ?

Oui : il est obligatoire de signaler toute observation de scarabée japonais. Si vous avez un jardin ou une activité horticole, agricole ou de terrassement sur les zones de lutte (voir les détails avec le code QR), des restrictions s'appliquent.

Pourquoi des restrictions locales sur le déplacement de déchets verts ?

Durant l'été, les adultes peuvent se dissimuler dans les déchets verts. Pour limiter le risque de dissémination, le canton interdit, du 1^{er} juin au 30 septembre, de transporter des déchets verts ou du compost végétal hors des zones de lutte.

Comment le reconnaître ?



Un petit scarabée de la taille d'un grain de café



Informations utiles

La situation est amenée à évoluer. Retrouvez toutes les informations sur le scarabée japonais, les zones de lutte et les règles à suivre : www.ge.ch/c/scarabeejaponais



Informations utiles

Pour connaître les consignes de tri et les mesures en vigueur concernant l'élimination des déchets de jardin, consultez les informations officielles du canton et de votre commune.



Renseignements :

GE-Environnement Info
022 546 76 00 | ge-environnement@etat.ge.ch

Information sur les déchets et guide pratique « Composter son jardin »
www.ge.ch/c/dechets-jardin

Scarabée japonais : situation, périmètre et règles à suivre
www.ge.ch/c/scarabeejaponais

Modalités de levées des déchets de jardin
www.geneve-communes.ch

Des déchets de jardin propres pour une agriculture saine

Bien trier ses déchets de jardin, c'est offrir à l'agriculture genevoise un compost propre, sans plastique ni indésirables.



Les déchets de jardin en bref

Les déchets de jardin : branches, feuilles, déchets de tonte, plantes vertes, sont des ressources précieuses lorsqu'ils sont bien triés. Ils permettent de produire un compost de qualité utilisé dans l'agriculture genevoise.

Quels déchets trier ?



- **Déchets verts** : feuilles mortes, tonte de gazon, racines, fleurs fanées, entretien de plate-bande.
- **Tailles** : branches, haies, arbustes, plantes vivaces.
- **Plantes vertes** : retirer le pot, les tuteurs, les attaches et les étiquettes.

Des indésirables du jardin jusque dans nos champs

Lorsque des plastiques, métaux ou autres indésirables sont jetés avec les déchets de jardin, ils traversent toute la filière : broyage, compostage, maturation... jusqu'à finir dans le compost épandu sur les champs. Même avec de nombreux contrôles et tris, une part de ces résidus finit dans les sols, contaminant ainsi l'environnement et les cultures. Ces résidus peuvent aussi être consommés par le bétail, causant de graves problèmes de santé aux animaux.

Indésirables



- **Plastiques** : étiquettes, pots, attaches, emballages, sacs.
- **Métaux** : tuteurs métalliques, canettes, clous, morceaux de grillage, fils.
- **Divers** : cailloux, céramique, terre cuite, matériel horticole.

Les bons gestes pour vos déchets de jardin



Toute substance non compostable est considérée comme indésirable et doit être séparée des déchets de jardin avant leur élimination.

En effet, seul un tri minutieux entre les indésirables et les déchets de jardin permet de garantir un compost parfaitement propre en bout de chaîne. Ce tri vertueux permet également de valoriser les déchets indésirables dans leur filière de recyclage respective.

Trier soigneusement

Déposez uniquement les déchets de jardin dans les conteneurs ou bennes dédiés.

Sortir le conteneur au bon moment

La veille du ramassage, ou selon le règlement communal, pour éviter les dépôts indésirables par des personnes de passage.

Être attentifs lors des grands nettoyages saisonniers

Retirez papiers, plastiques et autres objets apportés par le vent ou oubliés au sol. Jetez ces objets dans les containers appropriés pour les recycler.

Vérifier lors des travaux d'entretien

Assurez-vous qu'aucun outil ou matériel horticole ne se glisse dans les déchets.

Éliminer les plantes envahissantes

Buddleia, renouée, verge d'or, ambrosie, et autres plantes envahissantes, vont dans la poubelle noire pour éviter leur propagation.

À savoir

Les feux de déchets sont interdits dans tout le canton de Genève.

